



## Escroquerie par une personne s'étant retrouvée en prison en Ital

-----  
Par Visiteur

En 2000 nous avons été escroqués par une personne qui quelques heures après s'est retrouvée en prison en Italie où nous nous étions rendus pour faire l'échange de Francs Français contre des LIVRES SUISSES hélas de faux billets. Ma question est de savoir s'il est encore possible de faire quelque chose pour récupérer tout ou partie de cet argent. Bien entendu nous n'avons que le nom de cette personne et ne connaissons que le fait qu'il s'est retrouvé en prison à TURIN.

Mon époux qui est mort en mars 2001 n'a pas osé se rendre à la police, et bien sûr je n'ai rien pu faire.  
Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Qu'entendez vous par nous avons été escroqués?  
Quels sont les faits et quand se sont ils déroulés?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

L'escroquerie est le fait que lorsque mon époux a accepté la transaction de francs français contre des livres suisses, Mr. Allan nous a remis des faux billets, sans laisser le temps à mon époux de vérifier et s'est sauvé en voiture avec notre argent (300.000 FFr.)

Après avoir vainement essayé de le joindre sur son portable, nous sommes tombés sur la police qui nous a dit qu'il était en prison.

Mon époux n'a pas voulu s'y rendre, effectivement l'opération était illégale! C'était en Mai 1999.

Elle devait permettre de vendre notre maison soi-disant à des LIBANAIS!

Merci pour votre réponse.

Cette arnaque a également eu lieu en Bretagne et en Belgique.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

En fait il faut tenir compte de deux éléments:

- tout d'abord étant donné que l'opération effectuée par votre mari, il ne pouvait porter plainte car nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude ce qui signifie que lorsqu'une action est à la base illégale l'on ne peut demander réparation de ses conséquences.
- ensuite et de toute façon le délai de prescription en matière délictuelle est de 3 ans.

Cordialement